

Auch, le 27 janvier 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UNE ENVELOPPE DE CREDITS POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX EN AUGMENTATION de 41 % POUR 2015

**9 620 165 € de crédits DETR seront octroyés**

La loi de finances de 2011 a créé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont l'objectif est de répondre aux besoins d'équipement des collectivités situées au sein des territoires ruraux.

Son mode de gestion est déconcentré, et les subventions sont accordées par le préfet après avis d'une commission départementale d'élus qui fixe les catégories prioritaires d'opérations.

**L'enveloppe DETR de cette année s'élève à 9 620 165 euros et est en augmentation de 41% par rapport à 2014. Elle confortera les efforts d'investissement des collectivités et intercommunalités du département du Gers.**

Cette augmentation fait suite à l'annonce du Premier Ministre le 27 novembre 2014, en clôture du dernier Congrès de l'Association des maires de France, pour soutenir l'investissement local. Malgré un contexte budgétaire tendu, elle constitue ainsi un effort sans précédent de l'Etat. Il s'agit d'un signal fort donné aux départements ruraux.

Les taux de subvention varient, selon les collectivités et les opérations envisagées, entre 20 et 45 % du montant du projet.

La programmation principale interviendra en mars prochain.

